L'ÉDITO

DU 10 DÉCEMBRE 2021

Primes à l'AEFE

Les **personnels enseignants détachés** en poste dans les établissements relevant de l'AEFE qui exercent des missions d'enseignement percevront une prime informatique en 2022.

Le **montant de cette prime** s'élève à **176 euros**.

Le Sgen-CFDT continuera de revendiquer :

- le **versement** de cette prime **à tous les personnels détachés** dont certains sont **injustement exclus** du dispositif ;
- une **mesure de rattrapage** pour les personnels, soit le versement d'un montant au moins égal à 352 euros au titre de 2021 et de 2022.

Pour les personnels recrutés locaux, le Sgen-CFDT continuera de revendiquer :

- le v**ersement d'une prime informatique** à tous les personnels recrutés locaux du réseau. En effet, ceux-ci subissent les mêmes contraintes que les personnels détachés pour faire face à la crise sanitaire. Le montant de cette prime doit être au moins équivalent à celui que percevront leurs collègues détaché·es ;
- le rétablissement de la **prise en charge des frais de quatorzaine** ;
- une meilleure prise en charge par l'employeur de la **protection sociale et de la complémentaire santé**.

Une victoire syndicale de la CFDT pour les fonctionnaires avec aussi la mise en place de la protection sociale complémentaire.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger